

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 07/12/2013 Date de révision: 03/09/2015 Remplace la fiche: 07/12/2013
Version: 2.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

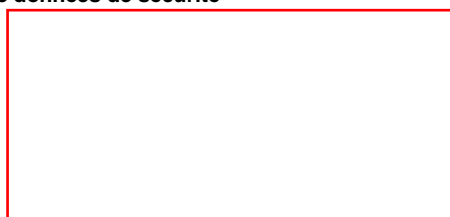
Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Revêtement.
Apprêt.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2A	H319
Skin Sens. 1	H317
Carc. 1A	H350
Repr. 2	H361
STOT RE 1	H372
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 3	H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H350 - Peut provoquer le cancer
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel de ventilation, d'éclairage, électrique antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P331 - NE PAS faire vomir
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse, du sable pour l'extinction
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
Xylene	(n° CAS) 1330-20-7	40 – 70	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315
Solvent naphtha (petroleum), light aliph	(n° CAS) 64742-89-8	10 – 30	Asp. Tox. 1, H304 (benzene < 0.1%)
éthylbenzène	(n° CAS) 100-41-4	10 – 30	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332
Stoddard solvent	(n° CAS) 8052-41-3	3 – 7	Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 (benzene < 0.1%)
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated	(n° CAS) 68002-25-5	1 – 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312
1-Butanol	(n° CAS) 71-36-3	1 – 4	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335
cobalt bis(2-ethylhexanoate)	(n° CAS) 136-52-7	0.1 – 1	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1A, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
formaldehyde	(n° CAS) 50-00-0	0.1 – 1	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Carc. 1A, H350 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/lésions après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Éliminer toutes les sources d'allumage. Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.
- Procédés de nettoyage : Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Déversements importants: les lumières, endiguer en amont du déversement pour élimination ultérieure. Utiliser un matériau non combustible tel que cermiculit à, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.
- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Produits incompatibles : Oxydants forts. Acides forts. Alkali.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

revêtements. Primer.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1-Butanol (71-36-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	300 mg/m ³

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

1-Butanol (71-36-3)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m ³)	152 mg/m ³
Canada (Québec)	PLAFOND (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)

formaldehyde (50-00-0)		
ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m ³)	0.37 mg/m ³
ACGIH	ACGIH Ceiling (ppm)	0.3 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	0.75 ppm
OSHA	OSHA PEL (STEL) (ppm)	2 ppm
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m ³)	3 mg/m ³
Canada (Québec)	PLAFOND (ppm)	2 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(C2)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

Stoddard solvent (8052-41-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye, skin, & kidney dam;
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2900 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	500 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	525 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm

cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

Xylene (1330-20-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	434 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	651 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	651 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	434 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm

éthylbenzène (100-41-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	434 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	543 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	125 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; kidney dam (nephropathy)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	543 mg/m ³

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

éthylbenzène (100-41-4)		
Canada (Québec)	VECD (ppm)	125 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	434 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm

Solvent naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises. Éviter les éclaboussures.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants de protection étanches en nitrile.
Protection oculaire	: En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements imperméables.
Protection des voies respiratoires	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair.
Couleur	: Argent.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 115 (115 - 140) °C
Point d'éclair	: 26.7 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 8 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Specific gravity 0.918
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 10 mm ² /s @ 40 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: 1 - 7 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 5.73 lb/gal.
---------------	----------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Alcali.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating	
ATE CLP (poussières, brouillard)	2.361 mg/l/4h
1-Butanol (71-36-3)	
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel
formaldehyde (50-00-0)	
CL50 inhalation rat (ppm)	31.7 ppm
ATE CLP (voie orale)	100.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	300.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	0.500 mg/l/4h
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
DL50 orale rat	> 1100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6 mg/l/4h
ATE (cutané)	1800.000 mg/kg de poids corporel
Stoddard solvent (8052-41-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 10 mg/l/4h
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)	
DL50 orale rat	3129 (1750 - 5000) mg/l
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Xylene (1330-20-7)	
DL50 orale rat	> 3500 mg/kg
ATE (cutané)	1100.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
éthylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	17.8 ml/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	< 1500 ppm
ATE CLP (voie orale)	3500.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
Solvent naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Aucune mortalité observé
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Aucune mortalité observé
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 7630 mg/m ³ Aucune mortalité observé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

formaldehyde (50-00-0)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
National Toxicology Program (NTP) Status	2 - connus cancérogènes pour l'homme
Xylene (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Non classable
éthylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain
Solvant naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	0.05 mg/kg de poids corporel mL

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux.;Inhalation

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

formaldehyde (50-00-0)	
CL50 poisson 1	31.8 (21.1 - 47.7) mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1.9 mg/l 48 h
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)	
CL50 poisson 1	275 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	0.441 mg/l 48 h
LOEC (chronique)	0.43 mg/l 34 days read-across cobalt dichloride
NOEC (chronique)	0.21 mg/l 34 days read-across cobalt dichloride
éthylbenzène (100-41-4)	
CL50 poisson 1	5.1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7.7 mg/l
NOEC (aigu)	3.3 mg/l
Solvant naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)	
CL50 poisson 1	8.2 mg/l 96 h, pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	4.5 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
formaldehyde (50-00-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
éthylbenzène (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Solvant naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Solvant naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)

Biodégradation	77.05 % 28 d
----------------	--------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

formaldehyde (50-00-0)

BCF poissons 1	< 1
----------------	-----

Log Pow	0.35
---------	------

Stoddard solvent (8052-41-3)

Log Pow	3.16 - 7.15
---------	-------------

cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

BCF poissons 1	2300 (2300 - 3900)
----------------	--------------------

Xylene (1330-20-7)

BCF poissons 1	1.3 mg/l
----------------	----------

Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
------------------------------	--

éthylbenzène (100-41-4)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport : UN1263 Peinture compris peintures, laques, émaux, couleurs, des solutions de gomme laque, vernis, remplissage de liquide, et la base de laque liquide, 3, III

N° ONU (DOT) : UN1263

Désignation officielle de transport (DOT) : Peinture compris peintures, laques, émaux, couleurs, des solutions de gomme laque, vernis, remplissage de liquide, et la base de laque liquide

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Liquides inflammables

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

ADR

Description document de transport : UN 1263 PEINTURE, 3, III, (D/E)

Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURE

Groupe d'emballage (ADR) : III

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : UN 1263

Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURE

Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Transport aérien

N° ONU (IATA) : UN 1263

Désignation officielle de transport (IATA) : PEINTURE

Classe (IATA) : 3 - Liquides inflammables

Groupe d'emballage (IATA) : III

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

1-Butanol (71-36-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

formaldehyde (50-00-0)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) :

100 lb

SARA Section 302, quantité seuil de planification (TPQ)

500 lb

SARA Section 311/312 Hazard Classes

Immediate (acute) health hazard
Delayed (chronic) health hazard

SARA Section 313 - Emission Reporting

0 %

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

EPA TSCA Regulatory Flag

XU - XU - indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Reporting Rule, i.e., Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(C)).

Stoddard solvent (8052-41-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Xylene (1330-20-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

éthylbenzène (100-41-4)

Listed on United States SARA Section 313

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Solvent naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

1-Butanol (71-36-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

formaldehyde (50-00-0)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Stoddard solvent (8052-41-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Xylene (1330-20-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

éthylbenzène (100-41-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Solvent naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

1-Butanol (71-36-3)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

formaldehyde (50-00-0)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)

Listed on European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)

Stoddard solvent (8052-41-3)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Xylene (1330-20-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

éthylbenzène (100-41-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Solvent naphtha (petroleum), light aliph (64742-89-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

15.3. Les réglementations américaines

formaldehyde (50-00-0)

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List	U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Female	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

éthylbenzène (100-41-4)

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List	U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Female	U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

1-Butanol (71-36-3)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

formaldehyde (50-00-0)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

Stoddard solvent (8052-41-3)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

éthylbenzène (100-41-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances
U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

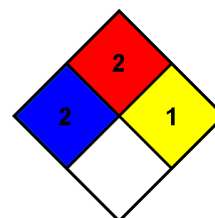
Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	: Enlevé. WHMIS. 1998.
Sources des données	: ACGIH 2000. ESIS (European chemical Substances Information System; Consulté à : http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla . OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Consulté à http://echa.europa.eu/ . Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006. TSCA Chemical Substance Inventory. Consulté à http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html .
Abréviations et acronymes	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). ATE: Estimation de toxicité aiguë. CAS (Chemical Abstracts Service) nombre. CLP: Classification, étiquetage, emballage. EC50: Concentration de l'environnement associée à une réponse de 50% de la population d'essai. GHS: Globally Harmonized System (de classification et d'étiquetage des produits chimiques). LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. STEL: À court terme de limites d'exposition. TSCA: Toxic Substances Control Act. TWA: Temps Poids moyen.
Autres informations	: Aucun(e).

danger pour la santé NFPA	: 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.
Danger d'incendie NFPA	: 2 - Doit être modérément chauffé ou exposé à des températures relativement élevées avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA	: 1 - Normalement stable, mais peut devenir instable à des températures et pressions élevées ou peut réagir avec de l'eau avec libération d'énergie, mais pas violemment.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, Catégorie 4
Muta. 1B	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Tempil® Aluminized Bloxide® Rust Preventative Coating

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6397 Emerald Pkwy.
Suite 200
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit